

LIBERTE

SYNDICALE



**Partout,
toujours,
sans
condition**

Résolution

**Non au licenciement
des deux délégué·e·s syndicaux
à EMUS**

**Assez de répression
et d'intimidations**

Réunie en assemblée générale, la Fédération syndicale SUD a pris connaissance du licenciement de ses deux délégué·e·s syndicaux à EMUS / FUS.

Le Conseil d'Etat vaudois subventionne et dirige stratégiquement EMUS dont il est le donneur d'ordres.

La direction d'EMUS n'en est pas à son coup d'essai. Elle a déjà tenté, à la fin de l'année passée, de procéder à un licenciement collectif pour imposer des changements de conditions de travail et de contrat.

Pour briser l'organisation du personnel, empêcher l'activité de revendication et de défense, la direction d'EMUS licencie les deux délégué·e·s syndicaux sous prétexte de «rupture du lien de confiance», ce qui veut dire licenciement pour refus de se taire et de se soumettre.

La responsabilité d'EMUS n'est pas la seule engagée dans ce cas flagrant de répression anti-syndicale. Nous considérons que celle du Conseil d'Etat vaudois, et du DSAS en premier lieu, du fait de leur rôle de subventionneur et de donneur d'ordres l'est également.

La Fédération syndicale SUD combattra ces licenciements anti-syndicaux de toutes ses forces et demandera la solidarité de toutes les organisations du salariat dans cette lutte exemplaire.

Nous exigeons de la direction d'EMUS et de son donneur d'ordre l'annulation de ces deux licenciements abusifs et la garantie que les droits syndicaux seront effectivement respectés.

Lausanne, le 12 novembre 2015